



Faire comment pour la succession de ma mere

Par **nadial**, le **17/05/2008 à 14:18**

maman etant dcd depuis un mois .rnetant 8 enfants une de mes soeur a pris les papier de
maman rnmais elle n'a pas fait le nessesaire de donner les papier chez le notaire .rnet quand
lui demande pour quoi elle nous dit que sa se fait pas comme sa rnet que elle a six mois pour
le fairern merci e votre reponse

Par **Visiteur**, le **17/05/2008 à 14:23**

Bonjour Nadial,rnL'intervention d'un notaire n'est pas obligatoire s'il n'y a pas d'immobilier et il
y a effectivement 6 mois pour déclarer la succession aux impôts.rnrnTous les enfants ont les
mêmes droits et doivent avoir accès aux documents patrimoniaux, fiscaux ou
financiers.rnrnTrès cordialement

Par **nadial**, le **18/05/2008 à 11:55**

oui une maison comme bien.

Par **Visiteur**, le **18/05/2008 à 14:19**

Bonjour Nadia,rnIl y a donc un notaire.rnIl va demander obligatoirement les situations à toutes
les banques, vous aurez de sa part communication des avoirs de votre maman.rnrnSi vous

voulez davantage de détail, demander via le notaire ou un avocat l'historique des opérations réalisées.rnrnBien à vous

Par **nadial**, le **19/05/2008** à **08:54**

bonjourrnle probleme ses que ma soeur a garder les actes de DC rnj'ai appeler le notaire rnil ma dit de ne pas etre au courant du DC de mamannet que il avait aucun papier

Par **Visiteur**, le **19/05/2008** à **16:31**

Bonjour,rnRendez-vous à la mairie du domicile avec votre identité et demandez quelques exemplaires supplémentaires de l'acte de décès, vous pourrez ainsi le remettre au notaire.rnrnTrès cordialement

Par **nadial**, le **20/05/2008** à **11:14**

mes soeur ont il le droit de faire visiter la maison aux agence immobilière rnalors que nous sommes pas passer pour la succesion chez le notairernmerci tres cordialement

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **21:03**

Elle ne pourront de toute façon pas vendre sans l'accord de chacun des indivisaires.rnAllez vite voir le notaire pour ouvrir la succession.rnrnBonne suite

Par **Visiteur**, le **27/05/2008** à **22:01**

Compte tenu de ce qui vous avez dit plus haut, je vous conseille de voir un notaire au plus vite et remettre l'acte de décès aux établissements financiers.rnrnrnEffectivement, pour une évaluation de la maison, il est conseillé de voir plusieurs agences, mais il est illogique d'en être là alors que la succession n'est même pas ouverte..La vente est impossible.

Par **nadial**, le **30/06/2008** à **15:46**

suite aux reponse de poker rnrnje pense que vous avez créer le même probleme dans votre famillesrnpour pouvoir repondre ainsi. renseigner vous avant de repondre